

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : zénobie Roy

<https://www.cadre21.org/membres/12cd5492678cba17475c61a4>

Date d'obtention : 2021-11-15 19:42:52

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

C'est une méthode d'intervention faite en collaboration entre plusieurs milieu, scolaire, policier et juridique, qui amène à l'harmonisation des pratiques dans le but de faciliter celle-ci et de freiner le plus rapidement possible les dommages qu'entraînent les sextos.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Elle m'oriente vers un protocole établi, donc je vais savoir quoi faire exactement la prochaine fois.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Il est important de ne pas remplir la grille avec lorsqu'on croit à un acte malveillant et de se diriger vers le service de police.

On doit confisquer l'appareil sur lequel on croit qu'il y a du matériel pornographique, mais on ne peut y regarder les photos.